



PROCES-VERBAL DU CCAS
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

**DATE DE LA
CONVOCAION**

05/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à dix-huit heures et cinq minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE

Absents-excuses :

Pouvoirs :

Madame Martine BLIN a été désignée secrétaire de séance.

1/ DETERMINATION DU BUDGET ET CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LE REPAS DES AINES

Les administrés ayant leur résidence principale à Civray et qui ont ou auront 70 ans et plus en 2023 pourront participer au repas des aînés prévu le dimanche 26 Novembre 2023 à la salle des fêtes de CIVRAY.

Il convient de déterminer le budget et de choisir les prestataires pour l'organisation de ce repas, y compris pour l'animation.

Il est précisé que les personnes ne participant pas au repas pourront bénéficier du colis de fin d'année, sous réserve d'avoir répondu à l'invitation, et les personnes en maison de retraite recevront un ballotin de chocolats.

Vu la proposition de la SARL Boucherie Traiteur Bigot pour l'élaboration d'un repas pour un coût de 21.10 € par personne,

Vu la proposition de « Variances » pour l'animation du repas d'un montant de 500 €,

Vu que la SARL Boucherie Traiteur Bigot à Issoudun est disponible à cette date et qu'elle est en capacité de proposer une entrée, un plat, salade et le fromage pour 21.10 € par personne,

Considérant que les membres du CCAS se chargent de gérer eux-mêmes l'apéritif, les boissons, l'achat des nappes, serviettes et décoration,

Considérant la nécessité de réduire les coûts budgétaires liés à l'organisation du repas,

Discussion :

La commission CCAS avait proposé de demander une participation de 5 € lors de l'inscription au repas afin de diminuer l'impact financier de l'organisation du repas. Cela aurait permis de conserver un petit fond de roulement et de s'autofinancer. Le but étant d'éviter toute augmentation de la subvention de la commune qui a des fonds limités. Monsieur Jean-Michel Cruz annonce que Civray Festivités fera un don de 300 € afin d'éviter de demander une participation cette année. Monsieur Daniel Lemaistre annonce que l'association des Gaulois de Bois-Ratier souhaite aussi faire un don au CCAS de 150 €.

Madame la Présidente les remercie et la commission décide de renoncer à la demande de participation pour cette année.

La commission décide de maintenir le loto car l'animation avait été appréciée l'an dernier.

Madame Séverine Philippe informe qu'elle se renseignera auprès des sociétés Monin, Mercier et les Saveurs du Berry pour obtenir des lots.

En ce qui concerne les achats :

Madame Annick Chantôme et Madame Chantal Masia se chargeront de commander le dessert auprès des Gourmandises de Civray.

Monsieur Daniel Lemaitre se chargera de commander le pain auprès de la boulangerie de Lunery.

Madame la présidente se chargera de l'achat des nappes et des serviettes, des clémentines et des achats à Super U.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de fixer le coût d'un repas à 37 € maximum,
- d'accepter la proposition de la SARL Boucherie Traiteur Bigot pour le repas, pour un montant de 21.10 € par personne,
- d'accepter la proposition de « Variances » pour l'animation du repas, pour un coût maximal de 500 €,
- d'offrir un ballotin de chocolats pour les personnes qui sont en maison de retraite,
- que les accompagnants (enfants ou conjoints) n'ayant pas 70 ans et souhaitant participer au repas devront s'acquitter d'une participation de 35 € par personne,
- que les conjoints des membres du CCAS devront s'acquitter d'une participation de 35 €,
- de charger Madame la Présidente d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Signalements EDF :

EDF nous a fait part des difficultés de certains de ses clients habitant sur Civray à régler leur facture.

Organisation sorties :

Madame la Présidente propose à la commission de réfléchir à la possibilité d'organiser des sorties ponctuelles pour les aînés de la commune.

Demande de subvention :

L'équipe enseignante a fait part à Madame la Présidente d'un projet qu'elle souhaite mettre en place au cours de l'année 2024. Elle souhaitait demander une subvention exceptionnelle au CCAS. Madame la présidente a répondu que le CCAS était dans l'impossibilité de répondre favorablement à leur requête. Celle-ci sera étudiée avec l'ensemble des élus sur le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 35 minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.

